

## **PROCES-VERBAL**

### **Séance du 15 Décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de NÉRÉ s'est assemblé dans la salle du conseil sous la présidence de Madame Sylvie SABOUREAU, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le huit décembre deux mille vingt et un.

**Présents** : Sylvie SABOUREAU, Gilles BENOIST, Laurence COIRIER-AIMÉ, Cédric DAIGRE, Jocelyne RICHAUDAUD, Jacques FORESTIER, Christian FOUCAUD, Brigitte MORIN, Jérôme RISSAND, Marie-Noëlle SEGUINEAU, Julien BOUCHEREAU, Corinne MIRBEAU, Loïc MORIN

**Représentés** : Gino SARRAZIN représenté par Sylvie SABOUREAU

**Absents excusés** :

**Secrétaire** : Brigitte MORIN a été élue secrétaire.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Brigitte MORIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



Mesdames, Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui se tiendra à la Salle des fêtes

**Le Mercredi 15 Décembre à 19h30**

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2021
2. Convention d'assistance a maitrise d'ouvrage avec le SDV17
3. Modification des statuts du SDEER
4. Loyer EHPAD
5. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Néré, le 08.12.2021  
Le Maire, Sylvie SABOUREAU

---

### POUVOIR :

*Je soussigné(e).....*  
*agissant en qualité de.....*  
*empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le .....*  
*donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à*  
*M. ou Mme.....*

### **1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2021 :**

#### ***Délibération D2021-12-01***

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

### **2- CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SDV17 :**

#### ***Délibération D2021-12-02***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise EUROCAPE constructeur du projet éolien de Romazières Saleignes, a demandé le passage de convois sur la rue de la Noujère et envisage des travaux d'aménagement de cette voirie.

Considérant que des travaux d'aménagement de la Rue de la Noujère sont en cours avec le SDV17

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec le SDV17 pour un accompagnement de vérification des aspects techniques et conventionnels de l'opération projetée par la société EUROCAPE.

Après lecture de la convention, Mr BOUCHEREAU et Mme MIRBEAU demandent a ce qu'un point, indiquant que la convention est caduque si le projet éolien ne se fait pas, soit rajouté à la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Demande l'ajout d'un article dans la convention dans le sens que : « la convention devient caduque si le projet éolien ne se concrétise pas ».
- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SDV17 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les travaux d'aménagement de voirie dans le cadre de la construction du parc éolien Romazières Saleignes
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2022.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

### **3- MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER :**

#### ***Délibération D2021-12-03***

Madame le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral no 17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Mme le maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :  
« *Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de*

*l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 avril 2021.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

#### **4- LOYER EHPAD :**

##### ***Délibération D2021-12-04***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépenses payées par la commune pour l'EHPAD sur l'année 2021 et informe rencontrer en début d'année 2022, Mr ROLAND, conseiller aux décideurs locaux pour la commune, afin de faire une mise à jour précise du loyer de l'EHPAD.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant du loyer pour la location de l'EHPAD doit être fixé par délibération.

Le loyer sera payé en 2 fois, le 1er Mars et le 1er Septembre 2021.

Comme chaque année, des travaux seront à réaliser pour la structure, madame le Maire propose de maintenir le loyer annuel à celui des années précédentes soit à 170 371 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide la somme de 170 371€ pour l'année 2022
- Autorise le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits seront prévus au budget principal 2022

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

#### **5- QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire demande la situation de l'association des donneurs de sang de la commune auprès de Mme COIRIER. L'association étant inactive depuis 5 ans Mme le Maire demande la clôture de celle-ci.

L'association A4 de Saint Jean d'Angely sollicite la commission loisirs et culture pour une réunion.

La signature pour l'acquisition du bar tabac est reportée au 29 décembre. Les entretiens avec les postulants sont prévus le 28 décembre avec Mesdames MESSY et MIRBEAU

Madame le Maire propose aux référents village de venir dès lundi chercher les boîtes de chocolats pour faire la distribution aux personnes âgées avant vendredi 24.

Mme COIRIER Laurence informe que le carrefour n'est pas signalé et dangereux

La séance est levée à 20h20

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE :**

<b>N° ordre</b>	<b>N° Délibération</b>	<b>Objet Délibération</b>
1	D2021-12-01	Approbation du procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2021
2	D2021-12-02	Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDV17
3	D2021-12-03	Modification des statuts du SDEER
4	D2021-12-04	Loyer EHPAD

**SUIVENT LES SIGNATURES**